

BULLETIN

Syndicat Central des Agriculteurs DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

Paraissant deux fois par mois

COMPTE DE CHEQUES POSTAUX
N° 6.015 - NANTES

Les Bureaux sont ouverts tous les jours de la Semaine
de 9 heures à midi et de 2 heures à 5 heures (Dimanches et Fêtes exceptés)

TELEPHONE 1.95

Le prochain Bulletin
paraîtra le 19 DÉCEMBRE

PRÉCIS des Impôts ruraux

M. MELIN, Agent de Contentieux fiscal
2, Rue de Rennes, 2, à NANTES
Prix: 15 fr.

La législation fiscale a tellement été modifiée par des lois successives depuis dix ans; elle est devenue si compliquée, qu'aujourd'hui bien peu de personnes sont capables de comprendre le détail des avis de contributions qu'elles reçoivent, de juger si elles ne sont pas trop imposées et, le cas échéant, de déterminer les points sur lesquels elles peuvent former une réclamation.

En vente chez Pateur, M. Melin, 2, rue de Rennes, Nantes, et aux bureaux du Syndicat Central des Agriculteurs de la Loire-Inférieure, 5, quai Cassard.

Dépôt de Remonte d'Angers ACHATS DE CHEVAUX

Le Dépôt achètera pendant le mois de décembre 1925:
1° Des chevaux de selle de 3 ans, chevaux hongres et juments de demi-sang, nés en 1922 (cuirassiers, dragons, artilleurs selle);
2° Des chevaux de selle et d'attelage de toutes catégories, de 4 à 8 ans.

Jeudi 10, à 10 heures, Pont-Rousseau, devant l'hôtel du Cheval-Blanc; lundi 14, à 9 heures, Angers, au Dépôt; jeudi 17, à 14 heures, La Roche-sur-Yon, devant l'École de Dressage; vendredi 18, à 10 heures, Machecoul, sur le Champ de foire; à 13 h. 30, Challans, devant la Gare; mercredi 23, à 9 heures, Le Mans, boulevard de la Petite-Vitesse; jeudi 24, à 9 heures, Angers, au Dépôt.

QUELQUES PRÉCISIONS pour l'emploi de l'acide sulfurique dans le traitement des blés

En général, il est bon de procéder à l'épandage de l'acide sulfurique dans les champs de blé dans la période du 15 janvier au 15 mars pour notre région, étant bien entendu que la végétation des mauvaises herbes doit être le meilleur indice de l'opportunité du traitement, qui dépend de la nature des terrains et de leur exposition, puis aussi, naturellement, de la température de la période récemment traversée. Nous avons vu dans la même forme, en 1925 le pied court devancé par le jersau, et en 1924 ce fut le contraire. Il est donc indispensable de bien examiner

la situation dans chaque champ. La date du 15 janvier peut être avancée comme celle du 15 mars reculée.

Tenir bien compte du degré de concentration de l'acide sulfurique, qui se livre à 52°, 60° et 65°.

Nous ne livrons que de l'acide à 52° ou à 60°. Nous avons donné dans nos deux derniers bulletins les prix et conditions de vente de ces acides. Nous allons préciser aujourd'hui, leur emploi et le procédé du mélange à effectuer.

Le mélange doit être établi sur la base du volume et non du poids. Il faut donc tenir compte des bases suivantes:

15 litres d'acide à 52° dans 85 litres d'eau, ou 12 — — 60° — 88 — —

ce qui donnera dans l'un ou l'autre cas 100 litres de mélange. En doublant les quantités ci-dessus on aura ainsi 200 litres de mélange.

Faire bien attention à verser tout d'abord dans un baquet en bois, ou une barrique défoncée d'un bout, environ les trois quarts au moins de la quantité d'eau, puis lentement l'acide dans l'eau en brassant avec un bâton en bois, et compléter ensuite, en continuant de brasser, le solde d'eau nécessaire pour obtenir le mélange au degré voulu.

Attendre, pour s'en servir, que le mélange soit refroidi.

Si l'on estime nécessaire d'avoir un degré plus élevé, augmenter d'un ou deux litres la quantité d'acide, cela peut être utile quand on se trouve en présence de ravenelles ayant déjà acquis un certain développement.

Enquête sur l'emploi des Engrais

Le ministre de l'Agriculture, par une circulaire aux directeurs des Services agricoles, en date du 30 octobre, vient de prescrire une enquête sur l'emploi local des engrais.

C'est une initiative intéressante et dont il convient de louer le ministre. Toutefois, signalons à sa bienveillante attention que le dernier paragraphe de cette circulaire paraît atténuer les heureux effets que l'on en peut attendre.

Il est, en effet, prévu que l'on réservera « entièrement à l'Administration la prime de la publication de cette enquête ».

La même mesure a déjà été prise pour les travaux des Offices agricoles. Ne serait-il pas expédient, au contraire, de récompenser le plus rapidement possible, et le plus largement possible, les recherches des organismes scientifiques ou administratifs de l'Agriculture.

Pourquoi ne pas laisser aux intéressés le soin de communiquer, dans la mesure qu'ils jugeront opportune et utile, le résultat succinct de leurs travaux, à la presse agricole, aujourd'hui partout répandue et dont la mission consiste justement à mettre en lumière les persévérants efforts des savants et des économistes.

Rien n'empêcherait, d'ailleurs, que sous des formes plus administratives et avec plus d'ampleur, les rapports ne soient publiés *in extenso* par l'Administration centrale et à son honneur.

2° La désinfection générale des avortées, après dévitrage, par des irrigations utérines d'eau iodée faible à 1 ou 2 pour 1.000; puis par des bougies ou des ovules antiseptiques.

Si, en effet, ces précautions ne sont pas prises, les produits d'écoulement général infectent les litières et le milieu de l'étable, de sorte que l'affection peut se propager.

3° La désinfection complète de l'étable. Chez les vaches en gestation, il y a toujours danger possible d'infection et, par suite, d'avortement, si elles ont séjourné en commun avec des avortées. Comme mesures préventives on recommande pour elles des injections hebdomadaires sous-cutanées d'eau phéniquée à 20 grammes d'acide phénique par litre d'eau, 20 c. c. chaque fois jusqu'à terme, et la désinfection générale prolongée par des bougies ou des ovales antiseptiques. Les résultats ne peuvent être que relatifs si les bêtes en gestation ont séjourné longtemps dans un milieu où il s'est produit des avortements.

Les taureaux peuvent évidemment servir à la diffusion de l'affection lorsqu'ils sont utilisés pour la saillie des bêtes ayant avorté et n'ayant pas été désinfectées dans leurs voies génitales, mais l'expérience du temps démontre que les infections doivent se faire le plus souvent à l'étable par les litières, les fourrages et même les boissons, lorsque les purins des fumiers d'étables contaminées s'écoulent vers les mares abreuvoires.

La désinfection des écuries comporte: le nettoyage complet, le blanchiment des parois, l'entretien de dix centimètres d'eau sur lorsqu'ils ne sont pas payés, les lavages à l'eau phéniquée à 30 pour 1.000 ou les arrosages avec des solutions de sulfate de fer au même titre.

G. MOUSSU.

LA DÉFENSE VITICOLE à la Fédération des Associations Viticoles Régionales

Les Vins anormaux — La Limitation du degré — Le Contingentement des Vins algériens — L'entente nécessaire.

Lorsqu'en 1907, les vignerons du Midi, accablés à la mesure, constituèrent la C. G. V., les organisateurs pensaient que tous les viticulteurs de France viendraient se grouper sous l'étendard de la Confédération générale pour appuyer leurs doléances et leurs revendications. Mais la plupart des autres régions, moins gravement touchées par la mévente, ne suivirent pas aussitôt l'impulsion donnée par les vignerons de Narbonne, Montpellier... et autres citadelles de l'Aramon. Quelques sections se constituèrent çà et là; les associations viticoles ne se groupèrent que plus tard dans des fédérations vraiment régionales, en Bourgogne, en Algérie, en Champagne, dans le Bordelais, dans les Charentes, dans le Sud-Ouest... et enfin, tout dernièrement, dans le bassin de la Loire.

Un peu avant la guerre, on reprit le projet de réunir en un faisceau unique toutes les forces viticoles organisées: c'est la Fédération des associations viticoles régionales où se rencontrent les représentants des vignobles les plus divers. On ne saurait oublier que pendant sept ou huit ans, la C. G. V. du Midi a été, seule, la cause du vin. On lui a reproché quelquefois de s'être inspiré un peu trop exclusivement des intérêts des quatre départements méridionaux gros producteurs. Ce reproche nous paraît mal fondé, car il appartenait aux autres régions de faire un effort analogue. A l'heure actuelle encore, l'autorité incontestable de la C. G. V., la prépondérance qu'elle sait garder dans l'orientation de la politique viticole viennent pour la plus large part du souci extrême avec lequel la C. G. V. étudie les questions et surtout des sacrifices pécuniaires que ses membres savent s'imposer.

Aussi lorsque la Fédération des associations viticoles régionales s'est constituée, il est apparu de toute évidence que le secrétariat ne pouvait être mieux placé qu'à Narbonne, entre les mains de M. E. Bernard, dont on connaît la compétence et l'activité. La présidence devait échoir à tour de rôle à chaque région adhérente.

L'an dernier, M. Roy, président de la Ligue des viticulteurs de la Gironde, présidait et l'Assemblée se tint en 1925 à Bordeaux. Depuis, c'est le tour de M. Mirepoix et la prochaine Assemblée se tiendra en 1926 à Narbonne.

La dernière Assemblée générale ordinaire ayant eu à se prononcer sur de graves problèmes, certains n'avaient pu être résolus séance tenante; et il avait été convenu qu'une Assemblée générale extraordinaire se tiendrait à Paris en novembre.

Au cours de cette réunion, l'adhésion de la C. G. V. du Centre et de l'Ouest a été examinée et acceptée à l'unanimité. Mais, conformément aux statuts, les délégués de notre nouveau groupement n'ont pu prendre part encore ni aux discussions, ni aux votes.

De toute la région du bassin de la Loire, qui comprend quatorze ou quinze départements s'adonnant plus ou moins à la culture de la vigne, seule la Touraine est représentée depuis plusieurs années, grâce à l'adhésion de la Société d'Agriculture, dont M. Chauvigné est le délégué. Or, on conçoit que la tâche de M. Chauvigné — pour si averti qu'il soit des questions viticoles — est délicate, en présence des très nombreux délégués des autres régions influant sur les décisions.

La réunion qui s'est tenue à Paris les 9 et 10 novembre était présidée avec une très impartiale autorité par M. Mirepoix. A ses côtés, on remarquait: MM. Roy, Combeville, Chauvigné, Ozanon, vice-présidents; Elie Bernard, secrétaire général.

On s'occupa d'abord de la question douanière et du régime des vins algériens. Aucun fait nouveau n'étant à enregistrer, malheureusement, la Fédération n'a pu que renouveler ses résolutions antérieures. Et les groupements viticoles devront poursuivre leur action auprès des parlementaires pour obtenir satisfaction dans la plus large mesure possible.

La question des vins anormaux a provoqué une discussion fort intéressante. On conçoit le désir de certains chimistes de donner une définition chimique précise du vin, grâce à laquelle certains vins pourraient être condamnés sans appel, alors que d'autres seraient déclarés normaux. Mais le vin est un produit naturel dont la composition est extrêmement variable, selon les climats, les sols, les cépages... Et les chimistes méridionaux convoqués par la C. G. V. n'ont jamais pu arriver à s'entendre sur la définition rigoureuse du vin normal ou anormal. On sait que plus heureux et plus sages, les chimistes céologues de la vallée de la Loire se sont mis d'accord pour rejeter toute réglementation nouvelle. La Fédération ne pouvait que s'en tenir au *status quo*. Elle a seulement admis que le maximum d'acidité volatile toléré devrait être réduit à 1 gr. 50.

En ce qui concerne le degré minimum des vins, la discussion a été beaucoup plus vive. On a souvent prétendu, à tort, que la C. G. V. du Midi avait soutenu cette question. En réalité, c'est le Bordelais qui a réclamé la fixation d'un degré minimum au-dessous duquel les vins ne pourraient être mis en vente. C'était, en quelque sorte, la contre-offensive à la suppression des piquettes demandée par les Méridionaux.

Comme cette proposition du degré minimum avait soulevé de nombreuses objections, on avait pensé, à la Commission interministérielle, qu'il conviendrait peut-être de fixer un minimum qui ne gênât personne.

La question ayant été reprise à Paris, après de nombreuses observations, le minimum de 7 degrés fut mis aux voix. Naturellement, les représentants de la Bourgogne, M. Chauvigné et d'autres délégués votèrent contre. Mais l'Algérie, non en cause, s'abstint. Et, en l'absence de tout pointage, le vote pouvait donner lieu à contestation.

Aussi, le débat se continua à la séance du lendemain. Et, pour essayer de mettre tout le monde d'accord, on s'en tint à 6° 1/2. Après avoir fait toutes réserves, M. Chauvigné crut devoir s'associer au vote de conciliation, ainsi que les délégués de la Bourgogne.

Comme nous l'avons dit, la C. G. V. du Centre et de l'Ouest ne saurait ratifier cette conclusion. N'ayant pas pris part à la discussion, elle ne peut se trouver liée par le vote intervenu. Sans doute, la plupart des vins de nos régions, en la plupart des années, ne se trouveront pas touchés par la limitation à 6° 1/2 des vins ad-

à circuler. Mais si cette mesure « ne gêne presque personne », on sera tenté de modifier le degré-limite. Lorsqu'on est entraîné dans une voie où l'arbitraire et la fantaisie se donnent libre cours, on ne sait pas où l'on ira. Pourquoi pas 8°? Pourquoi pas 9° 1/2? Et puis, encore, on semble admettre que le vin est une simple dilution alcoolique. Cela peut être vrai pour quelques pinards dénués de toute saveur et de tout parfum, dès qu'on y ajoute un peu d'eau. Pourquoi donc ne pas fixer une teneur minimum en acide, en tannin?... Et quelle rage de demander aux pouvoirs publics des règlements, des arrêtés dont on ne manquera pas de se plaindre avant peu! Les vignerons ont-ils donc perdu le culte de la liberté? Pas ceux de la Loire, en tous cas, car ils restent les dignes héritiers du vigneron de Vézère.

La question des vins algériens donna lieu, au cours de cette même Assemblée, à un débat ému. Depuis longtemps, M. Coste, inquiet du développement des plantations algériennes, préconise le contingentement des vins en provenance de la France d'outre-mer. Il est donc venu apporter ses arguments en faveur d'une telle mesure. La délégation algérienne a présenté une défense remarquable contre la thèse de celui qu'elle a surnommé « Scipion l'Africain ». M. Decoq, M. Sabatier, M. Borie ont plaidé, avec des chiffres, avec des documents et non sans une très vive émotion, la cause des trois départements français qui sont de l'autre côté de la Méditerranée. M. Decoq a fait de vin coûte 17 fr. 75 de transport de Paris à Alger, 24 francs d'Alger à Paris. Il a démontré que si la main-d'œuvre algérienne est moins coûteuse que la main-d'œuvre européenne, elle est d'un rendement beaucoup plus décevant.

L'Assemblée, ébranlée par l'argumentation des Algériens, n'a pas cru devoir admettre le contingentement de leurs vins. C'est alors qu'il eût fallu remarquer qu'avec la limitation du degré, le contingentement des vins ne se ferait pas à l'extrême sud de la France, mais aux dépens du centre même du pays.

Mais l'Assemblée avait terminé ses travaux, après avoir renouvelé quelques vœux divers. Notons que la Fédération avait demandé, à l'unanimité moins une voix (celle des vignerons de l'Aube) le vote de la proposition de loi Capus sur les appellations d'origine.

Cette proposition, tenant compte de l'aire de production, de l'encépagement... pour la fixation des appellations, permettrait d'éviter que des noahs ou des othello plantés à Bourgueil ou à Vouvray pussent être vendus sous la marque Bourgueil ou Vouvray.

Les vignerons du Centre et de l'Ouest qui avaient pu assister à ces réunions de la Fédération des associations viticoles régionales — dont nous avons seulement essayé de marquer le caractère — auraient pu se convaincre que la défense viticole soulève des questions extrêmement délicates, que l'accord nécessaire ne peut résulter que d'ententes et de compromis entre les intérêts souvent divergents des différents vignobles de France.

Raison de plus pour organiser solidement — et avec des ressources aussi larges que possible — le bloc viticole du bassin de la Loire, si heureusement constitué cette année.

(L'Agriculture du Centre.)

AMÉLIORATIONS à la fabrication du BEURRE

Malgré les hauts prix auxquels se vendent les beurres à l'heure actuelle, on constate fréquemment, sur les marchés, la présence de produits plus ou moins défectueux de beurre mal défilés; plus ou moins aigres ou atteints de rancissures, de petits beurres contenant une proportion d'eau anormale.

Les défauts des beurres proviennent le plus souvent d'une fabrication défectueuse, de l'insobriété des règles d'hygiène qui comportent la propreté la plus minutieuse dans les manipulations du lait et du beurre.

Dans un très grand nombre de cas, il faut incriminer l'imperfection du défilage qui laisse dans le beurre une pro-

portion d'eau telle que l'on croirait être en présence d'un beurre « mouillé ».

Or, on sait que le décret du 25 mars 1924 a fixé la limite de la proportion de matières non grasses que le beurre peut contenir à 18 %, dont 16 % d'eau.

Cette proportion d'eau tolérée par la loi a été très discutée, mais la loi est la loi, il n'y a qu'à s'incliner et observer les termes de cette décision.

Malheureusement, comme nous avons pu le constater encore ces derniers temps, des producteurs et des négociants ne se préoccupent pas suffisamment de cette question et il arrive que le service de répression des fraudes qui, en somme, défend les intérêts du consommateur et du commerce loyal, opère des saisies, suivies d'inculpations des vendeurs ignorants ou négligents. En défendant ces derniers on risque fort de défendre une mauvaise cause, car nul n'est censé ignorer la loi et il est de toute évidence que la fraude qui consiste à incorporer de l'eau dans le beurre ou, ce qui revient au même, à le travailler de manière à lui laisser un excès d'eau, est une tromperie sur la valeur marchande du beurre. C'est un mouillage analogue à celui du lait ou du vin, donc condamnable.

Un beurre qui contient un excès d'humidité laisse suinter des gouttes d'eau, ou bien il a une consistance granuleuse, qui montre qu'il a été traité d'une manière toute spéciale, permettant d'y introduire le plus d'eau possible, ou que ce beurre a été malaxé avant d'avoir été mis en vente. La cuisinière constate que ce beurre

ne nous jugeons pas utile de révéler les moyens qu'emploient les fraudeurs pour incorporer l'eau au beurre. Ceux qui veulent être édifiés sur ce point n'ont qu'à prendre connaissance du rapport que M. Tellat, chef de Laboratoire à l'Institut Pasteur, présente au deuxième congrès national d'Industrie Laitière, tenu à Paris en 1907. Le savant technologue explique les différentes causes de la présence anormale de l'eau dans les beurres et dévoile les procédés, les manipulations auxquels les fraudeurs ont recours pour « mouiller » les beurres.

La présence anormale de l'eau dans le beurre n'a rien à voir avec l'état des vaches et leur nourriture, ni avec la pasteurisation du lait. La teneur en eau du beurre ne dépend que d'une opération purement mécanique. Il est difficile d'admettre que le beurre provenant d'un lait pasteurisé puisse contenir 26 à 28 % d'eau. S'il en est ainsi, la responsabilité professionnelle du fabricant est directement en jeu.

La proportion d'eau peut varier de deux ou trois points, avec les saisons, d'un jour à l'autre même, et dans la même usine, suivant la fabrication. La variation dans la teneur en eau tient en grande partie, à la caséine qui, comme toute matière animale, retient jusqu'à 75 % d'eau et qu'un lavage imparfait n'a pu enlever parce qu'elle n'était pas soluble. En portant à 16 % la proportion d'eau autorisée, on reste dans une juste limite.

Ce à quoi il faut s'appliquer, c'est à vulgariser les principes qui régissent la bonne fabrication du beurre. La proportion variable d'eau dans les beurres peut tenir à la température élevée du barattage, au barattage direct du lait, à un défilage imparfait, défectueux.

Cette opération du défilage a une importance très grande, au double point de vue de la qualité du beurre et de la garantie qui cloigne toute possibilité d'excès d'humidité. Le lavage du beurre dans la baratte doit se faire sans employer une trop forte quantité d'eau; le beurre ne doit être manipulé que lorsqu'il est suffisamment raffermi et égoutté. A défaut d'eau pure, il faut employer de l'eau bouillie, mais exempte de tout mauvais goût. Le défilage avec du lait frais de centrifuge donne un beurre lacté plus doux, plus aromatique, mais exposé à s'altérer plus rapidement.

Le défilage à sec laisse dans la masse une proportion plus élevée de laboureur, d'où nécessité d'accentuer un peu le malaxage consécutif. Le beurre de crème douce peut être défilé à sec.

Lorsque, durant l'hiver, on éprouve quelque difficulté à obtenir la formation du beurre, il faut ajouter, dans la baratte et vers la fin du barattage, un peu d'eau à 20 ou 25°. Pendant l'été, cette eau doit, au contraire, être très fraîche. Quand les vaches sont nourries avec une trop forte

ration de pommes de terre crues, avec du fourreau de sésame ou lorsqu'elles approchent de la fin de la période de lactation, les globules gras se forment plus difficilement; il est indiqué alors de baratter à deux ou trois degrés au-dessous et de délayer à l'eau froide la crème moussieuse provenant d'une mauvaise fermentation. M. Rolet observe que le délayage centrifuge, pratiqué dans un tambour tournant à une vitesse de 700 à 800 tours à la minute, est un procédé rapide qui n'exige que quatre à cinq minutes. Par ce procédé il y a moins de risque d'altérer l'arôme, la finesse, car le produit est moins fatigué.

Le beurre délaillé doit être maintenu dans un local frais; on le met dans des récipients en fer-blanc; ensuite, il est soumis au malaxage, à la température de 14 à 15° en hiver, 12 à 13° en été. La durée du malaxage doit être réduite au minimum. Quand le beurre a été bien délaillé, il suffit de le passer trois ou quatre fois sous le rouleau, à l'eau, à la température convenable, puis trois ou quatre fois à sec. Si on prolonge le malaxage au-delà des limites convenables, le grain du beurre est détruit, la pâte s'étire, la couleur se modifie, le beurre devient suiféux, terné, il a un goût fade, graisseux; il colle à la langue et au couteau. La pâte est grasse, courte, elle se soulève parfois en écailles. C'est ce qu'on appelle un beurre « brisé ».

En hiver, lorsque le beurre est dur, il faut prolonger la durée du malaxage. Parfois, un beurre de fabrication récente, qui a subi un malaxage prolongé, paraît sec, bien qu'à l'analyse on trouve une plus forte proportion d'eau que le pétrissage a plus uniformément répartie.

On nous a demandé d'indiquer la différence qui existe entre la méthode française et la méthode danoise pour le délaillage du beurre. Voici les caractères de l'une et de l'autre. Par la méthode française, le babeurre est soutiré et remplacé par de l'eau fraîche. On tourne doucement la baratte et on fait écouler l'eau. On renouvelle l'opération jusqu'à ce que l'eau sorte parfaitement limpide. A l'aide d'un tamis, on retire tout le beurre et on le porte au malaxeur pour faire écouler l'excès du liquide.

Par la méthode danoise, l'emploi de l'eau est exclu pour le délaillage; on retire le beurre de la baratte avec un tamis et on le porte dans l'eau à l'aide d'un tamis. Avec des spatules, on réunit les grumeaux en boules, que l'on presse à plusieurs reprises pour en faire sortir le babeurre, puis ces boules sont mises dans des boîtes en bois plates de 1 mètre sur 60 centimètres, et on laisse le beurre reposer au frais; ensuite à l'aide des spatules on forme des pains de la grosseur voulue pour les passer au malaxeur qui chasse absolument tout petit lait.

La délaiteuse centrifuge opère en quelques minutes le délaillage et le lavage du beurre à l'eau, dans la méthode française. Le tamisage devient inutile, on agit par suite d'un mauvais délaillage. La cause provient de la composition de la matière grasse; il y a oxydation des éléments rapides du beurre, altération de la matière colorante, formation de principes acides, apparition consécutive de micro-organismes. On évite ce grave défaut en tenant le beurre dans un local obscur dans l'air raréfié et sous la surface la plus réduite. Tous les soins nécessaires à la préparation convenable doivent être observés: lait très pur, air ambiant sain, ustensiles propres, stérilisés, écrémage centrifuge, pasteurisation de la crème, maturation rationnelle, délaillage et malaxage suffisants, eau irréprochable, matériaux d'emballage propres et secs.

Le traitement des beurres rances consiste dans l'opération de régénération appelée aussi rajouissement, rhabillage, reconstitution ou raffinage du beurre, en vue de combattre le goût âcre plus ou moins prononcé.

On peut rendre au beurre rance une partie de ses qualités en le lavant, ou plutôt en le malaxant avec de l'eau de chaux, puis avec de l'eau fraîche. L'eau de chaux se prépare en faisant dissoudre deux grammes de chaux dans un litre d'eau; on laisse déposer puis on soutire, on décante ou mieux encore on filtre. L'eau de chaux est absolument inoffensive; on peut impunément boire un litre d'eau de chaux sans éprouver aucun dérangement.

Dans certains pays, en Danemark notamment, les fermières préparent plusieurs kilogrammes de beurre en ajoutant cinq litres de crème, un demi-litre d'eau de chaux. La quantité de beurre est sensiblement augmentée et ce beurre a toutes les qualités désirables; sa conservation comme beurre frais dure huit à dix jours en été. L'action de l'eau de chaux s'explique facilement; elle sature les acides au fur et à mesure de leur formation.

Les producteurs qui ne se rendent pas bien compte des causes du rancissement du beurre, doivent retenir que cette altération est due à l'action de l'oxygène de l'air; une fermentation s'établit; la substance grasse neutre se décompose. Les acides gras mis en liberté occasionnent aussi, en partie, ces changements dans la masse du beurre. M. Rolet observe que l'acide butyrique imprégnant, pour ainsi dire, chaque molécule de la pâte, il est difficile d'atteindre cet acide et de l'extraire en totalité, à moins de traiter le beurre liquide, ce qui le dénature encore davantage, de sorte que le rajouissement du beurre est plutôt un pis aller. On peut mélanger pour avoir une qualité moyenne. Industriellement, on prescrit le malaxage du beurre dans de l'eau contenant 5 % environ de bicarbonate de soude (ou quelques gouttes de chlorure de chaux par litre

d'eau, traitement analogue à celui indiqué plus haut, comportant le malaxage avec de l'eau de chaux).

Laisser au repos quelque temps. Un autre procédé consiste à malaxer le beurre avec de l'eau fraîche, puis avec 12 à 15 % de lait frais ou de crème fraîche, après quoi, on procède au délaillage comme à l'ordinaire, et on mélange avec du beurre de bonne qualité. Il y a lieu d'opérer, préalablement, sur une petite quantité de beurre et à plusieurs reprises pour s'assurer, après dégustation, de l'efficacité de la dose de bicarbonate de soude employé, laquelle donne, avec l'acide butyrique, un sel soluble de butyrate de sodium. La proportion de cet acide n'étant pas connue et comme on ne peut le neutraliser complètement, il est difficile de fixer les doses exactes de bicarbonate de soude à employer. Un excès de cet acide fait naître, paraît-il, le goût d'essence de pomme.

Un autre procédé consiste à couper le beurre en petits morceaux, à le baratter avec du babeurre pour continuer comme à l'ordinaire.

Les grandes firmes de l'industrie beurrière ont réalisé de sérieux progrès. C'est surtout chez les petits producteurs qu'il faut vulgariser les meilleures méthodes de fabrication.

(Bulletin des Haïles).

LA JUSTICE FISCALE

De M. Daniel Zolla, dans le *Réveil économique*.

L'impôt peut être considéré comme la rémunération d'un service, tout simplement. Ce service est très divers; il se rapporte à la sécurité même de la nation, c'est-à-dire aux dépenses de l'armée et de la marine, à l'entretien des routes, aux œuvres d'enseignement, à la représentation de la France à l'étranger, à la répression des crimes, délits ou contraventions, au respect et à l'interprétation des contrats.

Et comme tout le monde bénéficie des services rendus, grâce à l'impôt qui rémunère les agents de l'Etat, il est clair que tout le monde doit payer un impôt sans lequel l'Etat ne pourrait pas rendre les services qu'on attend de lui.

Les départements et les communes prélèvent des impôts locaux, parce que les administrations départementales et communales rendent aussi des services. Le plus pauvre est intéressé au bon entretien d'un chemin vicinal, au fonctionnement d'un hôpital, d'une école technique, à la distribution des secours aux indigents, etc.

L'impôt est utile parce que les services qu'il permet de rendre à tous sont grands. Et, de plus, l'impôt est consenti par les intéressés en considération de la valeur des avantages qu'il permet de procurer.

Encore une fois, tout le monde doit l'impôt. L'organisation sociale, sanctionnée par la volonté populaire, tout le monde doit acquiescer sa part des dépenses. Celles-ci sont votées avant les recettes, précisément parce que c'est l'utilité de la dépense qui justifie l'existence de la taxe, quelle qu'elle soit.

N'est-ce pas clair, simple, logique et tout à fait démocratique? La justice fiscale, dont il est tant parlé, veut ainsi que l'impôt ne soit pas seulement prélevé sur la fortune d'une catégorie de citoyens, mais sur les ressources de tous, car tous profitent d'une dépense utilement faite et librement consentie, au nom de tous par les représentants de la collectivité.

Voilà ce que dit le bon sens. Voilà pourquoi, dans la Déclaration des Droits de l'homme de 1793, on trouve (art. 10) cette affirmation catégorique: « Nul citoyen n'est dispensé de l'honorable obligation de contribuer aux charges publiques ».

Une seule exception est indiquée par la plus démocratique de nos assemblées (Convention nationale) et elle vise les indigents.

Voilà qui est parfait et qui me semble réaliste. En effet, tout consommateur, qu'il soit riche, moyen ou pauvre, dès l'instant qu'il consomme, paye sa quote-part, et comme il n'est pas de citoyen qui n'ait pas un besoin, si petit soit-il, à satisfaire, il n'en est pas donc qui ne paye pas d'impôt.

Surtout que tout ce dont nous usons arrive aux consommateurs chargés: 1° des impôts indirects (et ils sont nombreux) et aussi des impôts directs les plus lourds qui incombent au commerce et à l'industrie. C'est ce qu'on appelle la loi d'incidence.

Et c'est précisément ce qui nous permet de dire aux consommateurs qu'ils ont tort de tant hurler après les cultivateurs qui, eux, ne font pas leurs prix, puisque ces prix leur sont imposés et qu'ils n'y peuvent incorporer les impôts qui les frappent.

L'enquête sur les Engrais

Le Ministère de l'Agriculture vient de décider l'ouverture d'une « Enquête générale sur l'emploi des engrais »; la circulaire adressée à ce sujet aux Directeurs des Services agricoles a été intégralement publiée dans le dernier numéro de ce journal, aussi est-il inutile d'en rappeler les termes.

On peut cependant se demander quelles réflexions sa lecture a suggérées et il n'est pas téméraire de penser que, s'il en fut de différentes selon les régions, l'une d'elles a dû être quasi unanime.

« Encore une enquête qui ne changera rien ».

Evidemment, voici encore une enquête, mais on doit admettre que, bien faite, elle peut donner des renseignements très utiles et permettre par conséquent de transformer la situation actuelle en donnant à la consommation des engrais en France l'impulsion qu'elle devrait avoir.

Il est à peine besoin de rappeler, par

PAYS	Azote de l'air récupéré par les légumineuses en Kilogr.	Azote de Fumier en Kilogr.	Azote des Engrais organiques et minéraux en Kilogr.	Total employé en Kilogr.	Rendement moyen du blé en Quintaux
FRANCE.....	18.5	19.6	6.9	45.	44.
ALLEMAGNE.	16.4	26.2	23.	65.3	20.6
BELGIQUE...	14.6	36.4	25.	76.	25.

Ce qui est vrai pour les engrais azotés l'est également pour les autres engrais, aussi est-il intéressant de déterminer les raisons de cet état de choses.

Toutefois, le diagnostic ne sera exact qu'autant que tous les intéressés auront collaboré à sa détermination, et le résultat positif ou négatif de l'enquête dépendra surtout de la bonne volonté qu'apporteront les fabricants, les négociants, les associations agricoles et les cultivateurs à y concourir; or, il apparaît, et cela est d'un bon augure, que l'on a pensé en haut lieu à demander leur avis puisqu'il est prévu que toutes les personnes intéressées par le problème des engrais seront consultées.

Tout lecteur de ce journal peut donc réfléchir à cette question, en songeant que c'est de toutes les observations personnelles que l'on pourra dégager les grandes lignes de la situation des engrais et par suite les possibilités d'action dans chaque région agricole.

Si l'on veut que l'enquête ait un résultat utile, il faut y collaborer et tous les négociants et directeurs d'Associations agricoles en particulier ne devraient pas oublier qu'ils sont parmi les plus aptes à donner des renseignements sur la consommation régionale des différents fertilisants et sur les raisons qui incitent les agriculteurs à utiliser tel engrais plutôt que tel autre: influence du climat et du sol, facilités d'approvisionnement ou bien encore, plus simplement l'habitude.

Il faudrait, semble-t-il, que chacun se contente de résumer ses renseignements d'une façon objective sans s'arrêter aux explications parfois simplistes que l'on donne de l'état de chose actuel.

Ainsi, la solution qui consiste à dire: « Que le prix des engrais baisse et on achètera », est insuffisante, car s'il est vrai, par exemple, que la prime de con-

exemple, combien la consommation des engrais azotés est insuffisante dans notre pays comparée à celle des pays voisins, et combien les rendements sont liés à la quantité d'engrais employés à l'hectare, ainsi que le montrait à cette époque le tableau suivant, extrait du rapport présenté par M. le Sénateur Duchesne, le 25 octobre 1924, sur la fabrication de l'ammoniaque synthétique:

PAYS	Azote de l'air récupéré par les légumineuses en Kilogr.	Azote de Fumier en Kilogr.	Azote des Engrais organiques et minéraux en Kilogr.	Total employé en Kilogr.	Rendement moyen du blé en Quintaux
FRANCE.....	18.5	19.6	6.9	45.	44.
ALLEMAGNE.	16.4	26.2	23.	65.3	20.6
BELGIQUE...	14.6	36.4	25.	76.	25.

sommation accordée par le gouvernement en faveur des engrais azotés a encouragé et développé leur emploi dans certaines régions, où ils étaient déjà appréciés, on sait par contre qu'actuellement encore il est des agriculteurs qui n'emploieraient ni sulfate d'ammoniaque, ni nitrate de soude, même si leur prix était diminué de 50 %. On pourrait aussi citer des cultivateurs qui n'utilisent pour tout engrais que « du 14/16 »; et enfin tandis que dans certaines régions les engrais azotés ont toutes les faveurs, on voit la potasse plus particulièrement appréciée dans d'autres pays.

A toutes ces habitudes, il y a souvent des raisons agronomiques connues, mais il faut bien dire également que parfois on ne se les explique pas d'une façon très précise. C'est là qu'apparaît tout l'intérêt d'une enquête.

Il ne faut pas oublier que la difficulté d'obtenir des résultats vraiment intéressants réside précisément dans le nombre de personnes intéressées au problème et, susceptibles d'être questionnées utilement, risquent de ne pas l'être, par suite d'omissions involontaires. Il serait donc souhaitable que, laissant de côté toute question d'amour-propre, chacun consigne dans une courte note les renseignements qu'il possède. Les Directeurs de Services agricoles auraient ainsi à leur disposition une documentation précieuse qui leur permettrait de définir d'une façon très exacte la situation dans leur région.

Dans de telles conditions, l'enquête serait certainement fructueuse et il faut souhaiter qu'il en soit ainsi.

C'est l'intérêt général en même temps que celui des producteurs d'engrais, des négociants et des agriculteurs.

Jean DEPREUX.

(L'Engrais.)

Chambres d'Agriculture

La Chambre des députés a adopté sans débat une proposition de loi tendant à proroger les délais d'élection des Chambres d'Agriculture.

L'article unique de cette proposition, qui abroge l'article 42 de la loi du 3 janvier 1924, est ainsi conçu:

« Les Chambres d'Agriculture seront nommées en novembre 1926 par les électeurs inscrits sur les listes électorales dressées pour 1926, conformément aux articles 6 et suivants de la loi du 3 janvier 1924. »

Les colis agricoles

Le ministre des transports vient de maintenir à titre définitif le tarif des colis agricoles.

Les feuilles d'expéditions sont vendues dans les gares au prix de 0 fr. 25.

Les tarifs de ces colis sont très avantageux. Il n'est pas douteux que les agriculteurs ont intérêt à les utiliser pour attirer la clientèle désireuse d'assumer directement près d'eux son ravitaillement familial.

VARIÉTÉS DE BLÉ

Le Centre régional d'expérimentation de grande culture de Courcelles, près Montant (Seine-et-Marne), a comparé pendant plusieurs années un certain nombre de variétés de blé. Ces essais ont permis de classer les variétés en deux groupes: un groupe inférieur, comprenant: Hâif Inversable, Bon Fermier, Chiddam, et un groupe supérieur comprenant: Vilmorin 23, Wilhelmine, Allié, Gironde Inversable et Paix.

Voici, d'ailleurs, la moyenne générale des rendements à l'hectare:

	Quintaux
Vilmorin 23.....	30,5
Wilhelmine.....	35,9
Allié.....	34,9
Gironde Inversable.....	34,9
Paix.....	33,9
Hâif Inversable.....	32,9
Chiddam.....	32,5
Bon Fermier.....	30,6

Naturellement, ce classement ne vaut que pour le milieu considéré, c'est-à-dire pour l'un des points où la terre de Brie est la plus profonde, la plus fraîche et la plus fertile.

Il est cependant, nous semble-t-il, susceptible d'intéresser un grand nombre d'exploitants de la région parisienne tout au moins.

(Agriculture pratique.)

Païement des Factures et envois d'argent par chèques-postaux

Nous rappelons à nos adhérents que les factures portant la mention « Payable au Syndicat » doivent nous être réglées dans un délai maximum de quinze jours, soit par versements directs à notre caisse, soit par mandats-poste à notre ordre, soit de préférence en opérant les versements des sommes qui nous sont dues dans l'importance quel bureau de poste au crédit de notre compte de chèques postaux n° 6.015, Nantes. Coût 0 fr. 25.

Après un mois de retard nous nous réservons la faculté de faire encaisser ces factures par la poste sans autre avis, en ajoutant les frais d'encaissement qui sont assez élevés. En cas de retard plus considérable nous nous verrions obligés d'ajouter également les intérêts de retard à raison de 0 fr. 50 par cent francs et par mois.

Les observations ci-dessus relatives aux échéances de paiement des factures s'appliquent également et même tout particulièrement à celles payables chez nos agents.

En cas de paiement par chèque postal, prière de toujours indiquer au verso du talon du mandat, à l'endroit réservé pour la correspondance, la nature de la marchandise payée ainsi que le numéro de la commande.

Sulfate de Cuivre Bouillie Azur - Soufre

Au cours de la quinzaine écoulée, nous avons épuisé rapidement les 10 tonnes de sulfate de cuivre que nous avions mises à la disposition de nos syndiqués par notre Bulletin du 21 novembre, au prix de 260 fr. Il nous a réussi de traiter à temps un autre lot à conditions égales. Ce matin, mercredi 2 décembre, ce lot s'est trouvé lui-même épuisé par les commandes arrivées par le courrier.

Nous sommes donc obligés d'aborder ce matin un nouveau prix en hausse, et il nous faut compter sur le prix de 266 fr., valable jusqu'au 19 courant, mais à concurrence des 10 tonnes qui nous sont à nouveau engagées.

En général, les vendeurs ont plutôt tendance à se retirer, mais en fait nous constatons que des prix encore bien plus élevés que le nôtre sont faits par ailleurs.

La bouillie Azur reste cotée 230 francs les 100 kilogrammes, pour livraison janvier. Le soufre sublimé est à 110 francs les 100 kilogrammes en sacs de 100 kilog.

Tous ces prix comportent l'application de nos conditions usuelles.

Appareils

Nous pouvons faire livrer à nos adhérents un nouveau modèle de pulvérisateurs à traction, de 2 types différents, c'est-à-dire à roues basses ou à roues hautes. Ce dernier pouvant servir en même temps pour l'épandage de l'acide sulfurique sur les blés et pour le sulfatage des pommes de terre et des vignes.

S'adresser, pour tous renseignements, aux bureaux du Syndicat.

ÉCRÉMEUSES

Nous rappelons à nos adhérents que nous pouvons mettre à leur disposition des écrémeuses de très bonnes marques, à des prix très intéressants.

Nous demander prix et conditions suivant débit à l'heure.

Les Engrais

Nous ne pouvons encore avoir des précisions bien établies sur les prix qui seront pratiqués pour tous les engrais du premier semestre 1926. Il est cependant plus probable que nous aurons à subir une hausse générale par suite de l'augmentation des frais généraux et de la main-d'œuvre, du prix des sacs, ainsi que du change, car la livre anglaise a passé, depuis le moment où nous avons fait notre accord pour le 2^e semestre 1925, vers la mi-juillet, de 103 francs à 123 francs, soit une hausse de 20 o/o environ.

Les matières premières les plus exposées aux variations de la livre sont surtout les engrais azotés. En sulfate d'ammoniaque, les quantités dont nous étions assurés en juillet, étant épuisées depuis plusieurs jours, nous avons pu retenir un supplément de quelques tonnes avec une majoration de 5 francs par cent kilogrammes.

En nitrate de soude, nous avons publié, dans notre Bulletin du 7 novembre, les prix auxquels nous pouvions offrir une certaine quantité de nitrate. Nous appelons l'attention des intéressés sur le dernier alinéa du paragraphe 1^{er}, qui donne les prix pour novembre; ces prix seront à majorer de 1 franc par 100 kilogrammes pour les livraisons de décembre, et de 2 francs pour celles sur les 3 premiers de 1926.

En nitrate de chaux de Norvège, nous pouvons encore disposer d'une certaine quantité pour livraison janvier, aux conditions de notre même bulletin du 7 novembre.

Pour tous les autres engrais, nous pouvons maintenir nos prix de juillet jusqu'à fin décembre.

Le Marché Mondial des Grains

BLE. — De bonnes quantités de blé, écrit le « Corn Trade News » dans sa revue du 24 novembre, ont de nouveau été traitées dans l'Amérique du Nord et les acheteurs ont aussi donné quelque attention aux blés australiens et argentins, tandis que les vendeurs demandaient de nouvelles avances de cours. Les quantités expédiées ont marqué une augmentation, mais comme les pays non-européens prennent un contingent anormalement élevé, le flottant destiné à l'Europe a subi une nouvelle réduction.

La nouvelle hausse, estime le C. T. N., est due principalement aux bons achats pour l'exportation effectués dans l'Amérique du Nord. Les pays déficitaires ont également traité certaines quantités en Argentine et en Australie, alors qu'il existe toujours une demande importante de blés allemands et polonais. Mais à l'heure actuelle tous les gros achats doivent se faire dans l'Amérique du Nord, ou plus exactement au Canada, car les Etats-Unis ne peuvent guère fournir que des quantités modérées de Durum et de blé blanc Pacifique, ainsi qu'un peu de farine, celle-ci provenant en partie de la mouture de blé canadien en admission temporaire. Il va sans dire que cette situation constitue un encouragement direct pour le consortium canadien et les autres détenteurs à relever leurs limites, ce dont ils ne se privent pas.

Un autre facteur favorable au redressement des cours a été la publication d'une estimation réduite de la récolte argentine, 25 millions de quaters, ce qui limiterait à 16 millions de quaters le contingent exportable. Cette réduction, apparemment, est due aux dégâts causés par la rouille et aux résultats décevants de la moisson dans le Nord, conséquence des ravages du froid. L'estimation en question provient d'un expert américain, elle a reçu la confirmation d'une importante firme et semble sérieuse. On peut toutefois se représenter les difficultés de faire une évaluation de récolte se rapportant à une superficie immense, mettant en cause des sols et des climats divers; aussi est-il prudent d'attendre de nouvelles informations avant de réviser les calculs. On peut rappeler à cet égard que la récolte australienne de 1924, dont le résultat définitif fut jugé à 104 millions de bushels, avait été évaluée, peu de temps avant la moisson, à 119 millions et que la dernière récolte canadienne vient de voir son estimation majorée de 40 millions de bushels.

La C. T. N. appelle ensuite l'attention sur la grande dissemblance qui existe dans la situation de l'approvisionnement anglais cette année et l'an passé; en ce moment les disponibilités sont légères, avec peu de perspectives de modifications d'ici quelque temps; en 1924, les approvisionnements de blé étaient abondants, tant en magasin qu'en ce qui concerne les quantités en cours de livraison et attendues. Le marché anglais en a cependant aisément supporté le poids pendant l'hiver et ce n'est qu'au moment de l'arrivée des nouveaux blés de l'Argentine et de l'Australie que les prix montèrent une réelle faiblesse. Dans la présente campagne, les besoins d'importation sont moindres et il est vrai que les importateurs n'ont pas absorbé jusqu'à présent autant que le pensait notre confrère; ce qui est estimable néanmoins que ses évaluations répondaient à la réalité et que la situation serait plus normale maintenant si les acheteurs anglais s'étaient montrés moins réservés dans les derniers mois.

Tablant sur son estimation des besoins mondiaux d'importation à 83 millions de quaters, le C. T. N. est d'avis que dans les sept derniers mois de la campagne, 48.500.000 quaters seront requis. Si l'on suppose que l'Argentine disposera de l'excédent indiqué par son estimation officielle et que l'excédent australien aura pu être relevé à 8 millions de quaters à la suite des récentes pluies, on peut établir le tableau approximatif suivant des disponibilités exportables à partir du 1^{er} janvier:

	Quarters
Australie.....	8.000.000
Argentine.....	20.000.000
Canada, Etats-Unis.....	25.000.000
Chili.....	1.000.000
Russie, Balkans.....	»
Total.....	54.000.000

L'estimation de 25 millions pour l'Amérique du Nord se décompose en chiffres ronds en 20 millions pour le Canada et 5 millions pour les Etats-Unis. Le Canada a déjà fait de très grosses expéditions; 100 millions de bushels dans les onze premières semaines de la campagne, et il faut supposer que des quantités importantes seront mises à la mer en décembre. Il est difficile, dans ces conditions, d'escompter dans la période 1^{er} janvier-31 juillet une contribution supérieure à 20 millions de quaters.

Voici la conclusion du « Corn Trade News », moins encourageante pour les acheteurs que la majorité des études parues à ce jour.

« Si l'on compare le total ci-dessus de 54 millions de quaters aux besoins évalués à 48.500.000, la position, au premier abord, semble plutôt satisfaisante pour les acheteurs; mais il faut ne pas oublier que ces 54 millions de quaters représentent la totalité des approvisionnements probables. Nous pouvons être certains que l'Argentine et l'Australie n'expédieront pas tout leur excédent dans la première moitié de la campagne sans y trouver une forte inci-

(Feuille d'Information)

tion du fait de hauts prix ; et nous devons nous attendre également à ce que le Canada et les Etats-Unis n'embarquent pas leurs dernières réserves sans l'appât de prix très rémunérateurs. Même en supposant que 5 millions de quartiers seulement seront conservés en fin de campagne, le reste des disponibilités balance de si près les besoins que les acheteurs trouveront à peu près certainement les détenteurs dans des dispositions difficiles. Encore y a-t-il lieu de tenir compte de la possibilité d'une réduction de la récolte en Argentine, ce qui assombrirait encore l'horizon. Il paraît certain que les pays importateurs cherchent à obtenir plus de blé de la Russie et du Danube ; ces pays, à moins que leurs récoltes n'aient été grossièrement exagérées par les officiels, devraient pouvoir fournir des quantités supplémentaires dans la nouvelle année. Mais d'une façon générale les producteurs russes et daniubiens ne montrent pas beaucoup d'empressement à la vente et l'on en revient à ce qui paraît caractériser la situation actuelle ; les acheteurs doivent se procurer leurs approvisionnements auprès de vendeurs hostiles ou indifférents.

LES RECOLTES CÉRÉALES

LES RECOLTES CÉRÉALES
Du Bulletin des Halles du 2 décembre.

Les phénomènes annoncés se sont produits. Depuis cinq jours les chutes de neige ont été très abondantes aux hautes altitudes et aux altitudes moyennes, en n'importe quelle région, et le froid n'a pas épargné les départements méditerranéens, où les cultures primaveriales et florales en ont plus ou moins souffert. La neige forme, parait-il, dans les Vosges, les Alpes, le Jura, le Plateau-Central, les Pyrénées des couches d'une épaisseur respectable. Les montagnards ne doivent pas s'en plaindre ! La neige hivernale prépare les fortes végétations printanières et estivales ; maints proverbes consacrent l'observation de ces phénomènes si d'actualité. On ne peut dire qu'avec la neige et le sol durci, tout travail extérieur devient impossible. Il faut arrêter les plantations quand la gelée est sensible, et également la faille des arbres fruitiers. Nous aurons toujours, pour ce travail, des heures clémentes avant ou après Noël.

Les renseignements publiés sur les enseignements d'automne en tous pays sont optimistes, d'après le Bulletin de l'Institut International d'Agriculture de Rome.

En somme, la préparation de la campagne céréalière s'est faite, dans l'Europe entière, en des conditions irréprochables et qui laissent espérer des récoltes aussi élevées que celles que nous consommons maintenant, à moins d'extraordinaires intempéries en période printanière.

Ce n'est pas seulement en France que l'on active la propagande en faveur de l'intensification de la culture du blé, et surtout de l'augmentation du rendement à l'hectare, et que l'on n'épargne pas les sacrifices budgétaires en vue d'instruire les paysans sur la nécessité des semences sélectionnées, de l'emploi des engrais chimiques, des meilleures façons aratoires. C'est aussi bien en Espagne et en Italie que l'on disait si réfractaires pourtant aux fortes productions de grains.

BLES. — Comme l'a fait ressortir l'Institut International d'Agriculture à Rome, la production du blé a bénéficié dans le monde entier, en 1925, d'une augmentation appréciable, et cependant les prix pratiqués sont supérieurs à ceux de 1924. Cela étonne et inquiète le public, qui ne peut se rendre compte de la majoration générale des frais d'exploitation.

En France, c'est surtout le change qui nous vaut des prix exagérés, et qui ont probablement atteint leur point culminant. Depuis huit jours, les affaires directes entre la culture et la minoterie ont présenté plus d'activité et plus d'importance ; il y a des offres légèrement plus abondantes sur notre place. On tient en disponible départ :

Blé de Beauce et de l'Orléanais, 128 à 128 fr. 50.
Touraine, Loir-et-Cher, Indre, 129 à 129 fr. 50.
Allier, Cher, Nièvre, Puy-de-Dôme, 132 à 133.
Aube, Marne, Seine-et-Marne, 128 à 129.
Oise, Aisne, Somme, Ardennes, suivant poids spécifique, 128 à 128.
Yonne, Côte-d'Or, 129 à 129.50.
Sarthe et Mayenne, 129.
Poitou, Vienne, 130 à 131.
Anjou, Charente, Deux-Sèvres, Maine-et-Loire, 129 à 129.50.
Vendée et Loire-Inférieure, 129.
Seine-Inférieure et Normandie en général, 126 à 127.
Eure, 128 à 128.50.
Bretagne, 123 à 124.
Nord et Pas-de-Calais, 127 à 129, suivant poids spécifique.

FARINES. — La majoration moyenne de 2 fr. 50 au quintal de blé, que nous devons enregistrer la semaine dernière, a eu naturellement une répercussion immédiate sur le prix des farines de boulangerie, exemptes ou non d'un léger pourcentage de farine de seigle ; il a bien fallu que les commissions départementales consultatives conseillent aux préfets de relever, proportionnellement à cette hausse nouvelle de la matière première, la cotation officielle des farines. A Paris, elle a été portée, comme nous l'avons annoncé en temps opportun, à 177 fr. pour le département de la Seine.

Les livraisons sont normales à Paris et dans la région, mais la boulangerie hésite toujours à passer des marchés à livrer. La demande tend à s'accroître.

AVOINES. — Les besoins sont importants et ne paraissent que médiocrement satisfaits par les offres de la culture ; on escomptait, en raison de la reprise des battages, un certain nombre de grandes exploitations, en Beauce, Centre et Brie, un mouvement plus actif des opérations ; or, elles restent plutôt restreintes aujourd'hui. Les contrats s'exécutent de façon normale, même les livraisons effectuées dans tout le rayon de Paris n'ont pas encore créé l'abondance en graineterie. La tendance à la fermeté persiste en conséquence.

On a traité dans les limites suivantes, en marchandise disponible départ :

Avoines grises de Beauce, Eure et Brie 102 à 102.50.
Grises d'hiver du Poitou, des Charentes et du Centre, 97 à 97.50.
Noires de Touraine, du Berry et du Poitou, 99 à 100.
Blanches et jaunes des cinq départements du Nord, et principalement de l'Oise et de la Somme, 99 à 100.
Ligowo de Brie et des environs de Paris, 101 à 102.

En sortes de Bretagne, offres limitées ; la marchandise est épuisée déjà, nous assure-t-on, dans maints rayons du Morbihan et des Côtes-du-Nord. On tient en disponible, départ grands réseaux ; noires 99 à 100, grises 95 à 96, blanches et bigarrées 92 à 93.

ORGES ET ESCOURGEONS. — Pas de changement à signaler ; la période de marmage ne cessera certainement qu'avec l'année.

En orge de mouture, les prix varient de 90 à 92, suivant qualités et provenances. Il n'est pas plus question aujourd'hui que les semaines précédentes, d'affaires en livrable sur les premiers mois de 1926, tant en orges qu'en escourgeons.

SARRASINS. — Peu d'offres en toutes provenances ; on estime généralement que la récolte sera épuisée de bonne heure ; en diverses exploitations de Bretagne, on ne possède plus que des quantités insignifiantes, ce qui explique l'irrégularité et la pénurie des offres sur les marchés locaux. Tendance soutenue.

Sarrasin de Bretagne, 88 à 89 ; de Normandie, 89 à 90 ; du Limousin, 90 à 91 en disponible, départ.

Pas d'affaires en livrable.

SONS ET ISSUES. — La neige est tombée en assez grande abondance dans les régions d'élevage et les derniers animaux maintenus sur les pâturages ont dû être rentrés précipitamment. La demande des issues de mouture ne s'en ressent pas trop cependant, ce qui prouve que les éleveurs continuent à utiliser beaucoup de menus grains et leurs racines fourragères qu'ils viennent à peine de récolter ; la paille de tige est largement utilisée dans l'alimentation animale parce que sa conservation laisse à désirer. Les offres en sons et recoupettes dépassent plutôt les besoins ordinaires de la graineterie.

Notre région a encore été favorisée pendant la quinzaine écoulée d'une température extrêmement favorable aux terres enssemencées en diverses céréales et surtout en froment, qui ont pu se débarrasser de l'excès de l'humidité survenu en fin du mois d'octobre. Nous sommes donc tranquilles désormais, sur le départ de la végétation, qui n'a pas eu à souffrir jusqu'ici par ailleurs de froids exagérés. Un peu de glace chaque matin, mais dans la journée les plantes profitent du beau soleil et peuvent prendre un nouvel essor. Comme nous le disions précédemment une accentuation du froid ne pourrait avoir désormais qu'une heureuse influence sur les cultures céréalières d'automne et la préparation des terres en vue des cultures diverses du printemps.

On a pu jusqu'ici mettre les vignes en bon état pour passer l'hiver, et la taille des muscadets est déjà généralement commencée depuis plusieurs jours.

On a fini de rentrer les betteraves, et même les rutabagas des exploitations éloignées du bord de la mer, par conséquent plus exposées à subir les effets d'un froid plus rigoureux que celles situées sur le littoral de l'Océan.

Les offres en blé sont toujours assez restreintes. La hausse de la livre, à laquelle savent aujourd'hui s'intéresser nos agriculteurs, influence assez directement leurs décisions, pour les déterminer à rester encore sur la réserve. L'élevage et la vente de tous les produits secondaires de la ferme, fournissent à celle-ci les ressources courantes dont elle a besoin pour régler ses dépenses journalières ou mensuelles. Rien ne presse le cultivateur de réaliser aujourd'hui sa récolte de grains lorsqu'elle est en grenier, comme il était obligé de le faire jadis, faute d'autres recettes suffisamment importantes.

Les prix de nos blés indigènes varient assez d'un moulin à un autre, suivant les facilités d'approvisionnement dont chacun d'eux dispose et aussi des rayons de vente de la farine et du son. Nous n'indiquons donc les prix cotés dans le tableau ci-dessous qu'à titre de renseignement général et sous réserve.

En avoine, nos ressources locales sont très limitées et nous devons faire appel aux autres départements de la Bretagne, de la Vendée et du Poitou pour remplir nos besoins.

Cours des Marchés de gros
Sauf variations et à titre de renseignement

GRAINS ET FARINES

Nantes, le 4 décembre 1925.

NOMINAUX	PRIX DES 100 KILOS
Froment 1925	127 à 128
Seigle	86 à 88
Avoine	95 à 98
Orge mouture	94 à 95
Orge brasserie	103 à 104
Sarrasin	88 à 89
Son	68 à 70
Fèves	122 à 125
Farine	170 à 172

FOURRAGES

Foin, les 500 k. hors ville	110 » à 120 »
Paille	80 » à 90 »
Foin, les 500 k. en ville	160 » à 170 »
Paille	130 » à 140 »

VINS

Les statistiques des contributions indirectes ne nous donnent qu'un peu plus tard, le total des déclarations des récoltants, et par suite celui de la récolte de vins de chaque département, ainsi que des stocks au 30 septembre dernier.

En attendant nous trouvons que les sorties en vins nouveaux des chais des récoltants se sont élevés à :

Septembre	7.380 hectolitres
Octobre	77.304 »
Soit au total	84.684 »

formant la parité avec celui des quantités soustraites au droit de circulation, soit 34.722 hectolitres.

Le stock commercial était à fin octobre chez les marchands en gros de 104.310 hectolitres.

Les affaires ne sont pas très actives tant en muscadets qu'en gros-plants. Il s'est fait cependant des achats intéressants en vins de producteurs directs et en gros-plants communs, achats faits en vue des uns de la distillation, les autres de compages avec des vins d'autres régions.

Il semble que nos appréciations de bons vins, muscadets ou gros-plants, diminuent de plus en plus. La consommation de vins vieux diminue dans les débits où les clients veulent des vins ayant ce goût spécial qu'on appelle communément *goût de frais*. Il s'ensuit que les vins de bouteille n'ont plus l'écoulement que nous leur avons connu. C'est ainsi que nos muscadets de 1924 dont certains avaient de réelles qualités ne s'écoulaient qu'au moyen de savants compages, qui leur font caduques les récoltes en bonnes années sur les coteaux de la Sèvre ou dans le pays de Vallet. Le degré semble prendre de plus en plus pour ces achats comme pour ceux du gros-plant, la place du palais si avisé jadis du dégustateur.

OFFRES ET DEMANDES

Ce service est absolument réservé à nos adhérents qui ont droit à deux insertions gratuites pour chaque annonce, sous la seule condition du remboursement de nos frais de poste nécessaires par la correspondance pour renseignements, frais évalués à forfait à 1 fr. 50 par annonce.

Toute insertion ayant un caractère commercial ou industriel devra être transmise à la publicité Yves Bourgeois, 10, rue Crébillon, à Nantes.

Nous prions instamment nos adhérents d'aviser le Syndicat lorsque les insertions demandées dans le bulletin auront reçu satisfaction, afin d'éviter des correspondances inutiles.

OFFRES

178. — A affermer à 1/2 fruits avec cheptel, pour le 11 novembre 1926, la ferme de la Sauyrière, commune de Donges, contenant 39 hectares (terres, prés, vignes, prés-marais). Proximité de plusieurs marchés et à 4 kil. de 3 gares. S'adresser à M. Raoul Ollivand, 53, quai du Port, à Méan (Saint-Nazaire).

192. — A vendre, petit Duc, 4 places. Bon état. Prix modéré.

193. — A vendre, cheval breton, 6 ans, 1 m. 54, gris-clair, très doux, attelé et habitué aux travaux agricoles.

194. — A vendre : 1° Coqs faverolles ; 2° Coqs et poulettes Gâtinaises, 25 et 20 fr. ; 3° lapins argentés de champagne, 30 fr. S'adresser à M. Raingard, Bauche-tucoup, Pont-Saint-Martin.

195. — A vendre plusieurs centaines de mètres de palissades usagées en châtigner, hauteur 1 mètre.

196. — A vendre : 1° Graine de trèfle de pays ; 2° 1 moteur C. I. M. A., 3 C. V., parfait état ; 3° 1 barate basculante ; 4° 1 concasseur à bras, bon état ; 5° 1 mangeoire automatique à porte « Danley ».

197. — A vendre magnifique coq Wyandotte, pure race.

198. — A vendre : 1° Jolie chienne Laverack, 2 ans 1/2 ; parents excellents ; a

commencé à chasser ; prix modéré. 2° Un couple de dindons bronzés.

199. — A vendre : 1° Un alambic demi-fixe, en cuivre, état neuf ; 2° Un moteur à pétrole, 2 à 3 chevaux, marque Lotz fils de l'ainé ; 3° Un coffre-fort, 1 m. 40 de hauteur.

200. — A vendre selle de dame complète en très bon état.

201. — A vendre jument 5 ans, taille 1 m. 62, très douce, attelée et habituée à tous travaux agricoles.

DEMANDES

88. — On demande à acheter, bonne charrette anglaise avec capote de préférence.

89. — On demande ménage jardinier-vigneron, connaissant la taille des arbres. Bonnes références.

BESTIAUX

Paris-La Villette, lundi 23 novembre.

ALLURE GENERALE DU MARCHÉ

Temps brumeux et froid. La vente est très calme pour toutes les catégories de bestiaux par suite de la lenteur du débit des abattoirs encore un peu chargés, mais les cours se tiennent plutôt.

GROS BÉTAIL. — Amenés : Bœufs 3.526, vaches 1.990, taureaux 397 ; soit un total de 5.823 contre 6.204 il y a huit jours. Restant aux abattoirs 621 gros bovins contre 539.

Vente très calme, et plus difficile que jeudi, mais les détenteurs ont pu à peu près maintenir les cours. Comme précédemment, on doit déplorer l'absence à peu près complète de belle marchandise.

BŒUFS. — Les meilleurs normands, bien rares d'ailleurs, ont été faits en extra 4.20 à 4.40 la livre nette et en animaux plus ordinaires de qualité très médiocre 3.75 à 4.15.

VEAUX. — Amenés 1.612 contre 2.163 il y a huit jours. Réserve aux abattoirs 335 contre 273.

Les affaires ont été rendues difficiles par l'excès des offres, excédant d'autant plus important que 200 veaux environ étaient encore attendus. Les cours ont dû s'établir avec un tassement moyen de deux sous par livre.

MOUTONS. — Amenés 18.310 contre 22.746 il y a huit jours. Restant aux abattoirs 2.480 contre 2.540.

La vente a été très lente et la qualité faisant généralement défaut, les détenteurs ont dû abandonner 5 francs par tête.

PORCS. — Amenés 5.019 contre 4.494 il y a huit jours. Réserve sur pieds aux abattoirs 1.550 contre 1.770.

Vente difficile. La belle marchandise maigre a très péniblement pu conserver son cours, mais dans le restant il a fallu baisser de 10 à 20 fr. les 100 kilos.

Les prix sont établis ainsi : pores maigres extra 6.90 à 7 fr. la livre nette ; maigres ordinaires de pays 6.60 à 6.90 ; maigres gras de l'Ouest et du Centre 6.50 à 6.70 ; pores du Midi, de l'Aveyron et du Sud, Centre 6.30 à 6.50 ; ordinaires 6 à 6.30.

COCHES. — Vente très mauvaise, la cote s'établit entre 4.50 et 5.50.

Ces prix s'entendent par kilo vif pour achats en bandes.

PORCELETS. — Amenés 22 contre 17 il y a huit jours. Vente calme entre 140 et 240 fr. la pièce suivant grosseur et qualité.

DEMANDES

Paris-La Villette, lundi 23 novembre.

menés	inventés
BŒUFS	3.526 380
VACHES	1.990 255
TAUREAUX	397 43
Totaux	5.823 678

Vente calme.

VEAUX	1.612 290
MOUTONS	18.310 2.500
PORCS	5.019

Vente difficile.

COURS OFFICIEL

On cote par kilo de viande nette :

	1 ^{re} q.	2 ^e q.	3 ^e q.	Extr.
Bœufs	5 04	4 42	3 25	5 58
Vaches	5 04	4 37	3 15	5 82
Taureaux	4 68	3 92	3 25	5 02
Veaux	7 02	6 16	4 95	7 56
Moutons	6 30	5 45	4 41	7 23
Porcs	6 90	6 40	5 40	7 23

Cours approximatifs constatés par kilo poids « vif » :

	1 ^{re} q.	2 ^e q.	3 ^e q.	Extr.
Bœufs	5 04	4 42	3 25	5 58
Vaches	5 04	4 37	3 15	5 82
Taureaux	4 68	3 92	3 25	5 02
Veaux	7 02	6 16	4 95	7 56
Moutons	6 30	5 45	4 41	7 23
Porcs	6 90	6 40	5 40	7 23

MARCHÉ TALENSAC

Nantes, le 4 décembre 1925.

	Amenés	Vendus	Prix haut	Prix bas
Bœufs	48	18	4 20	3 20
Vaches	31	31	4 20	3 20
Veaux	284	284	6 70	5 70
Moutons	387	387	6 15	5 45
Porcs

FOIRES ET MARCHÉS DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

MOIS DE DÉCEMBRE

Lundi 7 : Arthon, Nozay, Thouaré, Varades. — Mardi 8 : Bouée, Boussay, Derval, Loroux-Bottereau, Notre-Dame-des-Landes, Sautron, Saint-Gildas-des-Bois, Teillé. — Mercredi 9 : Saint-Philbert-de-Grand-Lieu. — Jeudi 10 : Aigrefeuille, Ancenis, Gêrard, Puceul, Saint-Père-en-Retz. — Vendredi 11 : Guérande, Sainte-Pazanne. — Samedi 12 : Le Cellier, Casson, Saifré, Treffieux.

Lundi 14 : Pontchâteau, Saint-Mars-la-Jaille, Thouvois. — Mardi 15 : Cordemais, Legé, Quilly, Saint-Hilaire-de-Chaléons. — Mercredi 16 : Montbert (Geneston), Plessé, Vigneux. — Jeudi 17 : Camphou, La Chapelle-Heulin, Herbignac, Rezé. — Vendredi 18 : Nort. — Samedi 19 : Issé.

Lundi 21 : La Boissière-du-Doré, Couffé, Frossay, Mauves, Nantes (Doulon), Nozay, Paulx, Varades, Vieilleville. — Mardi 22 : Grandchamp, La Meilleraye, Savenay, Vallée. — Mercredi 23 : Le Pellerin, Pornic. — Jeudi 24 : Plessé. — Samedi 26 : La Chapelle-des-Marais, Guenrouët, Mouzeil, Petit-Mars, Sucé.

Lundi 28 : Le Pallet, Saint-Etienne-de-Montluc, Saint-Père-en-Retz. — Mardi 29 : Le Pin. — Mercredi 30 : Maumusson, Saint-Nazaire. — Jeudi 31 : Puceul (La Chevallerais).

PRODUITS DIVERS
Sauf variations

SAVONS (Marques diverses)

Blanc, 72 % huile	490 »
Blanc, 64 ou 60 % huile	415 »
Bleu pâle	350 »

Les 100 k. en barres sur wagon Nantes ou en sortie d'octroi pour 1/2 caisse de 70 k. environ.

Majoration de 2 fr. par 100 k pour livraisons en morceaux de 500 grammes.

Blanc de Marseille, qualité extra pure, 72 % huile, en barres... 399 »

Blanc de Marseille, qualité extra pure, 72 % huile, en morceau, 401 »

Les 100 k. par caisses de 50 k. en sortie d'octroi ou sur wagon Nantes.

HUILE A MANGER

Huile d'olive extra vierge garantie pure, l'estagnon de 10 k.	99 50
l'estagnon de 5 k.	50 75
Huile de table extra douce La Delye, l'estagnon de 10 k.	76 »
l'estagnon de 5 k.	38 50
Huile d'olive garantie pure, l'estagnon de 10 k.	92 »
Huile de table La Cardinale, l'estagnon de 10 k.	70 »

Franco toutes gares ou pris à Nantes.

PRODUITS DIVERS

pour la nourriture du bétail

peuvent être fournis par le syndicat

Tous ces prix sans engagement

et pour livraisons par 100 k. minimum

Au cas où les commandes de nos adhérents porteraient sur des marchandises logées en sac de moins de 100 k., nous les prévenons que sans avis préalable nous ferons expédier deux sacs de cette marchandise, ce qui a été obtenu à l'origine d'octroi, qui n'est accordée que pour 100 kilos minimum.

Riz Madagascar M. L. N° 2	198 »
Riz Saigon N° 1	202 »
Riz Saigon N° 2 Type Japon	198 »
Rizons	167 »
Brasures de riz extra	92 »
Brasures de riz 1 et 2	97 »
Farine basse de riz (sacs de 75 k.)	92 »
Remouillage de fèves (sacs de 75 k.)	97 »
Diminution de 2 fr. par 100 kilos pour les marchandises prises à l'usine de Chantenay (sur wagon Chantenay).	
Farine de manioc, pour veaux et porcelets (sacs de 60 ou 80 k.)	120 »
Les 100 kilos pris à Nantes ou sur wagon Nantes.	

PRODUITS DIVERS

en farine et divers

50 kilos	110 »
Arachides Russes extra blanches Bordeaux (sacs de 75 k.)	120 »
Arachides Russes blanches (sacs de 75 k.)	110 »
Palmiste en farine (sacs de 50 k.)	87 50
Les 100 kilos logés wagon Nantes ou en magasin issues de dix en sacs de 75 k.	65 »
Les 100 kilos logés sur wagon Nantes	
Farine grasse de maïs PRIMA	105 »
Grandu condensé pour volailles	110 »
Grand Pondeuse	140 »
Farine de viande	71 »
Poudre d'os alimentaire	77 »
Farine d'os alimentaire	77 »
Les 100 kilos logés, sur wagon Vertou.	

PRODUITS DES RAFFINERIES SAY

Mélasse Say, 80 % mélasse, logée en sacs de 75 kilos, les 100 kilos... 67 »

Son mélasse Say, 50 % mélasse, logée en sacs de 50 kilos, les 100 kilos... 80 »

Paille Say, 50 % mélasse, logée en sacs de 50 kilos, les 100 kilos... 51 »

Dosages en mélasse garantis sur facture

Sur wagon départ Paris et Pont-d'Ardes

CHAUX POUR L'AGRICULTURE

CHAUX DE MONTJEAU

Grosse chaux, en belle pierre blanche
 78 » |

Chaux menue, ou cendre de chaux
 35 » |

Chaux agricole, mélange
 75 » |

Chaux blutée livrée en sacs de 35 kilos
 87 » |

Sacs facturés, mais repris même prix.

Les 1.000 kilos sur wagon départ

Majoration de 2 fr. par 1.000 kilos pour bûchage facultatif.

Livraisons par wagons complets d'au moins 8.000 kilos.

Poids de Phectolitre de grosse chaux, 92 à 95 kilos. Pureté : 90 % de chaux pure.

ALIMENTS MÉLASSES « SUCRAZOTE »

Tous aliments mélassés pour tous animaux

la marque la plus réputée

la plus forte production en France

157, avenue Malakoff, PARIS

Dépôtaires demandés dans les localités où nous ne sommes pas représentés

Le Gérant : Th. PIGAREE.

exceptionnels ont pu aller jusqu'à 4.65, mais en général les charollais, nivernais, bourbonnais, berrichons, bourguignons en beaux châtrons extra ne dépassant pas 800 livres de viande net se sont établis de 4.30 à 4.55 alors que la marchandise plus grossière valait de 3.90 à 4.15.

Les Salers du Centre, de Charente, des Deux-Sèvres, les rouges divers ont été traités en bons animaux de 4.15 à 4.30, et en qualités plus communes 3.75 à 4.10.

Les gris de l'Ouest, Vendéens, Parthenais, choletais, manceaux anglaisés de Sarthe et Mayenne, les nantais et maraichins ont valu en bonnes sortes 4.15 à 4.30, et en viande ordinaire 3.75 à 4.10.

Bons bretons 4.10 à 4.20 ; ordinaires 3.80 à 4.05.

Bœufs du Midi 3.75 à 4.10.

Les bœufs grossiers de toutes races se sont discutés entre 3.15 et 3.65.

VEAUX. — Amenés 1.531 contre 1.612 il y a huit jours. Réserve aux abattoirs 367 contre 335.

Les affaires ont été assez lentes et calmes, mais les détenteurs ont pu facilement tenir les cours et mêmes les hausser dans certains cas, principalement pour les veaux médiocres.

MOUTONS. — Amenés 15.715 contre 18.310 il y a huit jours. Restant aux abattoirs 2.960 contre 2.480.

La vente a été plutôt calme, c'est-à-dire sans embarras, mais néanmoins on a constaté une tendance plus ferme.

PORCS. — Amenés 4.731 contre 5.019 il y a huit jours. Réserve aux abattoirs 1.440 contre 1.550.

Vente très difficile, mais cours à peu près maintenus. Les gros porcs gras et les cochons sont d'un placement de plus en plus pénible.

Les prix sont établis ainsi : pores maigres de pays 6.90 à 7 fr. la livre vif ; pores ordinaires et petite marchandise 6 à 6.50 ; pores gras de l'Ouest et du Centre 6.50 à 6.70 ; pores du Midi, de l'Aveyron et du Sud-Centre 6.30 à 6.50 ; ordinaires 6 à 6.40.

COCHES. — Vente très mauvaise ; la cote s'établit entre 4.50 et 5.30.

Ces prix s'entendent par kilo vif pour achats en bandes.

PORCELETS. — Amenés 25 contre 22 il y a huit jours. Vente calme entre 130 et 240 fr. la pièce, suivant grosseur et qualité.

DEMANDES

Paris-La Villette, lundi 30 novembre.

ALLURE GENERALE DU MARCHÉ

Le temps est pluvieux et frais en région parisienne ; très mauvais en province. Le débit aux abattoirs est moyen, mais il n'y a pas de surcharge de marchandise et l'on espère une amélioration.

GROS BÉTAIL. — Amenés : bœufs, 2.790 ; vaches, 1.400 ; taureaux, 335 ; soit un total de 4.525 contre 5.823 il y a huit jours. Restant aux abattoirs 846 gros bovins contre 621.

Vente meilleure. Les beaux animaux sont de plus en plus rares et se vendent au prix fort sans discussion. Dans l'ensemble, il y a hausse de deux sous par livre nette bien que pour la marchandise grossière, la fin de la réunion ait été lente.

BŒUFS. — Les meilleurs normands ont été faits en extra 4.25 à 4.45 la livre nette et en animaux plus ordinaires 3.80 à 4.20. Les bœufs blancs ont un excellent marché. Les rares animaux tout à fait

DEMANDES

Paris-La Villette, lundi 30 novembre.

menés	inventés
BŒUFS	3.526 380
VACHES	1.990 255
TAUREAUX	397 43
Totaux	5.823 678

Vente calme.

VEAUX	1.612 290
MOUTONS	18.310 2.500
PORCS	5.019

Vente difficile.

COURS OFFICIEL

On cote par kilo de viande nette :

	1 ^{re} q.	2 ^e q.	3 ^e q.	Extr.
Bœufs	5 04	4 42	3 25	5 58
Vaches	5 04	4 37	3 15	5 82
Taureaux	4 68	3 92	3 25	5 02
Veaux	7 02	6 16	4 95	7 56
Moutons	6 30	5 45	4 41	7 23
Porcs	6 90	6 40	5 40	7 23

Cours approximatifs constatés par kilo poids « vif » :

	1 ^{re} q.	2 ^e q.	3 ^e q.	Extr.
Bœufs	5 04	4 42	3 25	5 58
Vaches	5 04	4 37	3 15	5 82
Taureaux	4 68	3 92	3 25	5 02

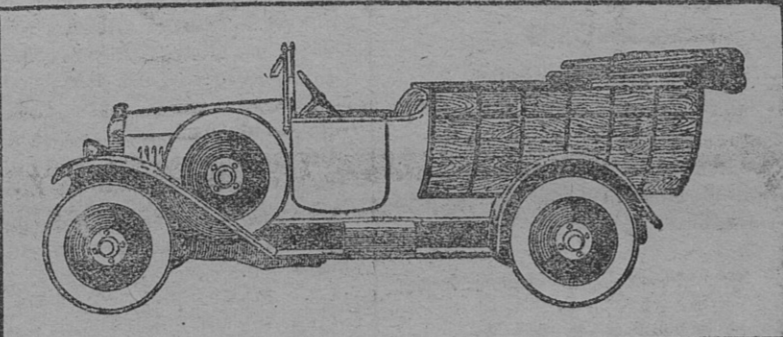
PETITES ANNONCES

Pour tous renseignements,
s'adresser à M. Y. BOURGEOIS, rue Crébillon, 19, NANTES
Téléphone : 12.68 et 26.35

Propriétaires, Agriculteurs

Peugeot

VOUS OFFRE
pour 12.600 fr.
sa Normande 5 C.V.
et pour 18.500 fr.
sa Normande 10 C.V.



Catalogue et Prospectus sur demande à 5, quai Ile-Gloriette - NANTES

TELEPHONE : 12.63

HERBICIDE OCCYSOL

Breveté — Déposé
DETRUIT radicalement les ronces, prestes, chiendent, orties et toutes herbes dont on veut se débarrasser.

Résultats garantis
Economie de temps et d'argent
Les Chemins de Fer, les Grandes Administrations l'emploient avec la plus grande satisfaction.

LE VERPOUX OCCIT TOUT INSECTICIDE SANS POISON

Cochyils, Eudémis, Pucerons, Poux
foudroie tous les insectes sans danger pour les personnes et les animaux

LE PARELIMAGES

Poudre impalpable et légère peu caustique et éminemment insecticide. Résultats garantis.

Ces 3 produits sont en vente chez tous les bons droguistes et grainetiers.
Renseignements sur demande à J. AUT-FRAY, 2, place Duchesse-Anne, à Nantes, seul représentant pour le Département.

A AFFERMER

A PRIX D'ARGENT OU A DEMI-FRUIT
pour le 1^{er} Novembre 1926

UNE TRES BONNE METAIRIE
située en totalité 36 hectares 89 ares 25 centes
canton de Saint-Florent-le-Vieil
arrondissement de Cholet

Pacifié de division en deux feux

Bonnes références et garantie de solubilité exigées.
S'adresser à M. D. FRANÇOIS, expert-foncier à Angers, 68, boulevard du Roi-René.

A VENDRE A L'AMIABLE, entre Angers et Bouchemaine, en un seul ou 2 lots, une propriété susceptible de faire 2 exploitations de 6 hectares chacune. Pour tous renseignements, s'adresser à M. LAURENTIN, 3, quai Jean-Bart, Nantes.

A VENDRE, près Angers, petite Ferme de 3 hect. 50, libre de location. Pour renseignements, s'adresser à M. P. MARTINEAU, expert au Louroux-Béconnais (Maine-et-Loire).

VENDEUR DE JARDINIER
excellent rapport, affaire d'avenir. Pour tous renseignements et traiter, s'adresser à M. CHE-DORGE, expert-géomètre, 31, rue Dos-d'Âne, Nantes.

A LOUER, à moitié fruits, pour le 1^{er} Novembre 1926 : La Métairie de la Poubée, 37 hect. — La Tapellerie d'Orgre, 21 hect. — La Prismaillère Villenaizon, 19 hect.

Pour tous renseignements, s'adresser à M. P. MARTINEAU, expert au Louroux-Béconnais (Maine-et-Loire).

MENAGE
Chef de culture, élevage, vignes, demande à diriger grande ferme si possible. Très bonnes références. FORTIN, Lougueplaine, Monts (Indre-et-Loire).

URGENT. Famille, si possible 3 à 5 personnes, pour domaine culture et élevage; homme maître domestique, femme basse-cour et cuisine du personnel. Bonnes références exigées. M. LAPAGE, Dignac (Charente).

ON DEMANDE pour TOUSSAINT 1926 Mé-tayers pour exploiter à moitié fruits une FERME de 26 hectares située environs de Chalon-sur-Loire (Maine-et-Loire). Ad. LEMEE, 20, rue Bonne-Louise, Nantes (Loire-Inf.).

ON DEMANDE un domestique jardiner-cultivateur, et une femme bonne à tout faire. On prend un ménage rempli, ces conditions. Mme LANGLAIS, La Bernerie.

CHASSEURS

De nombreux accidents déjà arrivés nous font conseiller de couvrir votre responsabilité par une police d'Assurance.

Combinaison avantageuse
à la COMPAGNIE D'ASSURANCES GENERALES PRIMES MODIQUES
FEUDEL et DEVORSINE, 1, rue Affre NANTES

MOTEUR 2 CV p^e scie à bûches, concasseur, etc., à vendre. S'adr. Publ. Yves BOURGEOIS.

PEPINIERES DE L'ANJOU

J. Foulonneau
Saint-Christophe-la-Croix (Maine-et-Loire)

Plants de vigne greffés soignés extra beaux
Producteurs directs — Bois pour greffage

ARBRES FRUITIERS
Pommiers, poiriers, pruniers, cerisiers
pruniers, abricotiers, etc.

Collection 10 pommiers variétés, tige 2 m., formés, prêts à produire, à cidre ou à couteau au choix : 140 francs franco toutes gares.

10 poiriers variés sur cognassier : 35 francs franco toutes gares.

PEUPLIERS et ARBRES FORESTIERS

Maison de confiance - Authentique absolue
Prix courant francs sur demande
Représentants demandés

LES ETABLISSEMENTS DEBRAY-DINAN

Demande Livreurs
Bons appointements — Références exigées
et un CONTROLEUR

GARDIENNES, ouvrier, tailleur, ménage Vacher-porcher, maçon, serrurier, jardinier, fleuriste, demandés à Passio d'Alliéens, La Couronne (Charente). S'adresser au Directeur.

Commerçant en Grains

SCHEMIDT (Gers),
10, rue des Rosiers,
NANTES

ON DEMANDE de suite représentants à la commission, bien introduits auprès clientèle particulière, pour toiles et linges de maison. Prix intéressant. S'adresser : CARTOUX, 30, rue du Soleil-d'Or, Chartres.

COURTIERS-REPRESENTANTS sérieux, bien rétribués, demandés dans chaque canton par la plus importante vieille maison semence blés, placée sous contrôle Etat, livraisons garanties. Situation d'avenir sans quitter emploi. Demandez conditions. M. COLAS, directeur, 85, boulevard du Temple, Paris-XI.

ON DEMANDE homme, célibataire ou veuf, pour travaux de propreté, Travail facile, SANATORIUM SAINT-JEAN-DE-DIEU, Le Croisic (Loire-Inférieure).

ON DEMANDE une JEUNE FILLE de 15 à 16 ans, active, connaissant le service de bonne à tout faire, et désirant apprendre le commerce, munie de très bonnes références. Ecrire à Mlle GERMAINE, Nouveautés, Le Lion-d'Angers (Maine-et-Loire).

Familles de METAYERS sont demandées. Situations d'avenir. Références exigées. M. RIVIERE, Directeur des Services Agricoles à GUERET (Creuse).

PEPINIERES, VIGNES GREFFES sélectionnées, premier choix. Gavoty du Baujais de la Loire, Préau, Chaudenay de Bouze greffés sur Nialla, Gloire et Riparia Rupestris, etc... Producteurs directs greffés, racinés et boutures, bois de greffage. Prix réduits. Claude VESCOUBES, propr., St-Joseph-du-Banjois (Rhône).

Pépinières et Horticulture réputées. Charles

CAILLÉ Aîné, 195, rue de Paris, à Nantes, fondé en 1780, offre à prix contre toute concurrence : lots importants arbres fruitiers formés et non formés, en plein rapport ; pommiers à cidre et à couteau, cerisiers, poiriers, vignes de table et superbes plants directs pour vignobles, artichauts, framboisiers, asperges, etc... Stock considérable.

Catalogues franco. — Téléphone : 21.59

MENAGE sérieux, jardinier cuisinier, place

stable, bons gages, 2 maîtres, références sérieuses exigées. M. BRAGANDET, régisseur, domaine de Bois-Guillot, Mesland (Loire-et-Cher).

ON DEMANDE ménage sérieux, le mari

professeur, la femme basse-courrière.
Ecrire BOUVIER,
régisseur à Miral (Mayenne)

FORTE REMISE à tous hommes et dames

pour repousé. — M. P. LERY, huiles, savons, cafés, 143, rue de Rome, Marseille.

VACHER pour traire 8 à 9 vaches, très sé-

rieux et capable, est demandé. S'adresser Publicité BOURGEOIS.

LAPINS Angoras à vendre. Issus primés, 9

de 4 mois, mâle et femelle, 9 de 2 mois, mâle et femelle. MONTIER, maraîcher, Saint-Germain, par Ancenis.

ATTENTION !! Achetez trieur Tobogan idéal.

Sélectionner graines semences. Prix : 325 fr. départ. Ecrire L. LANNES, grains, Fleurance (Gers).

Achetez blé à la commission

PLANTS GREFFES

Producteurs directs et boutures
M. ERUNEAU, Gare Bougenais (Loire-Inf.)

C'EST INCROYABLE !!

A titre de réclame, l'envoi : 1 élégant sac à main pour dame, 1 sup. portefeuille, 1 idéal porte-monnaie, 1 porte-cartes, 1 stylo système riche, 1 broche porte-bonheur, 1 flacon extrait odent et 1 agréable surprise. CADEAU : 2 app. 12 serviettes, le tout contre remboursement de 25 fr. 95. Ecrire MARQUINIER SIMILE, E. A. 28, rue des Dominicaines, MARSEILLE.

Cultures de graines potagères, fourragères et brochettes pour jardins, demandez prix courants. Paul BASTON, 10, rue de la République, Nantes

Fûts Vides

Châteauger fonds chêne
LUNEAU-GRIFFON, 5, quai Baco, Nantes

SACS VIDES, ENGRAIS, etc... Suis acheteur tous lots. Offrir SOLINSKI, 121, rue Vieille-du-Temple, Paris.

1^{er} Un abonnement un an au journal "Le Paysan";
2^{es} 1^{er} et 2^{es} "Annuaire du Paysan" édition 1926

Nos renseignements gratuits (petite correspondance) vous rapporteront au compte les 6 francs demandés.
Adresse : Complet Agricole, 19, rue de l'Eduse, Nantes, en Clapiers, Postaux 74-23, Nantes.

Enfants qui urinent au lit

Mères de famille qui, jusqu'à ce jour, avez tout essayé et qui rien n'a réussi, écrivez à M. MENARD, Pharmacien-Spécialiste, au Larçon (Vendée). Il vous indiquera, moyennant un timbre de 0 fr. 25, le moyen qui, depuis 20 ans, a guéri un nombre considérable d'enfants de tout âge.

(R. C. Fontenay 253).

PRODUITS D'UN KILO PAR JOUR

Produits de la ferme de "L'ÉTOILE" (Mayenne)
Le meilleur produit à l'usage de la cuisine
Production de viande au plus haut prix
Un seul, sans concurrence de ses concurrents
Écrivez vite pour les meilleurs produits
Mayenne - Prix, 10 francs, 10 francs
L'ÉTOILE AGRICOLE, 103, rue de l'Étoile, L'AYON (21)

LE ZENITH

Société Assureur du SYNDICAT CENTRAL DES AGRICULTEURS de la Loire-Inférieure et du SYNDICAT AUXILIAIRE DU COMMERCE DE TRAVAIL.

Incendie - Vol - Accidents
A. VALOIS, rue Gouffaud - 6, place Feltz-Forger - NANTES

VOITURES D'ENFANTS

Occasions et neuves
ACHAT - REVENTE - REPARATIONS
MAINOUY, 23, Chausseée de la Madeleine - NANTES

DETERGINE du Docteur BOURDEAU

ou rathéogène (Deux-Sèvres)
Pommade pour le traitement des plaies, ulcères variqueux ; ongles incarnés, brûlures, abcès, phlegmons, etc...
Méthode de pansement vraiment pratique et efficace. Références médicales à l'appui.
Toute famille prévoyante doit posséder un tube de DETERGINE.
Prix : 6 fr. 75, impôt compris.
Dépôt : Grand Pharmacien de Paris, Place Royale, Nantes.
Riolland, Pharmacien, Saint-Nazaire.
Soin, Pharmacien, Pornic.
J. Vincent, Pharmacien, Ancenis.
A. Jallo, Pharmacien, Glédennebrant.

TAUPES

pour détruire les TAUPES
rats, souris, campagnols, loirs, pies, corbeaux, renards
radicalement et à peu de frais
rien ne réussit aussi admirablement que le
TAUPINOL GIBET
Ne coûte que 6 francs le flacon pour tuer 4.500 taupes
systématiquement en cas d'infestation
Écrivez vite à M. GIBET, 11, rue de la République, Nantes
Écrivez vite à M. GIBET, 11, rue de la République, Nantes

Etablissements H. BARBOT

à TROYES (Aube)

Brabants
115 à 150 kilos
PRIX :
150 fr.

Cultivateurs, demandez notre Catalogue et retenez bien ceci !
Aucune Maison ne peut rivaliser avec nos Prix
ACIER PREMIÈRE QUALITÉ
- GARANTIES LES MEILLEURES -

LA POUDRE LAPINON

Pour traiter les
MALADIES DES LAPINS
Gros Vente, Diarrées, etc.

SEBILÉAU-BRICHEZ à ANGERS

Envoi franco contre timbre 4 f. et 6 r. 50

LA STERILITE DES VACHES

par le traitement rationnel
de GENOPHILE BERNARD : et ses collègues :
Nombreuses Attestations Cliniques
Adressez commandes à CHANTAT, 6, Docteur Vétérinaire
— Montichard (Loire-et-Cher)
Envoi franco de la notice contre 0 fr. 20

LA STERILITE DES VACHES

par le traitement rationnel
de GENOPHILE BERNARD : et ses collègues :
Nombreuses Attestations Cliniques
Adressez commandes à CHANTAT, 6, Docteur Vétérinaire
— Montichard (Loire-et-Cher)
Envoi franco de la notice contre 0 fr. 20

LA STERILITE DES VACHES

par le traitement rationnel
de GENOPHILE BERNARD : et ses collègues :
Nombreuses Attestations Cliniques
Adressez commandes à CHANTAT, 6, Docteur Vétérinaire
— Montichard (Loire-et-Cher)
Envoi franco de la notice contre 0 fr. 20

FUSILS

LES MEILLEURS
LES MOINS CHERS
Vous pouvez les voir en VUE à FUSIL
en demandant CATALOGUE contre 0.25
à nos MANUFACTURERS FRANÇAIS d'Armes et Accessoires
FUSILS

POMMES DE TERRE

de Semence

AGRICULTEURS, gardez-vous de planter des
Tubercules dégénérés.
Pour avoir une bonne récolte, achetez sans retard
vos plants en Bretagne au climat et au sol propices.
Prix modérés. Qualité de 1^{er} choix. Variétés à grands
rendements : Beauvais, Abondance, Andrée, Sariy,
Festelangen, Chardonnet, Fin de siècle, Fluck géante,
Empérator, Industrie, Magnum, Merveille, Maercker,
Ronde jaune, Rosa, Royale, Saucisse, Wollmann,
Géantes blanches et bleues, etc...
Expéditions par wagons et à partir de 50 kilos pour chaque variété

UNION AGRICOLE BRETONNE

31, rue du Port, SAINT-BRIEUC (Côtes-du-Nord)

Les Tubercules bretons sont rigoureusement exempts du doryphora et de la gale noire

PHARMACIE DE LA PETITE-HOLLAND

1, Rue Naudaudin, 14, Quai de l'Hôpital - NANTES

O. PILLET, pharmacien — TELEPHONE 9.08

DÉPÔT DE TOUTES LES SPECIALITES FRANÇAISES ET ETRANGERES
— BASE DE PRIX

MEUBLES

Liquidation pour cause de
CESSATION DE COMMERCE

A PARTIR DU 3 DECEMBRE

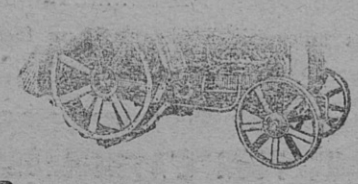
A PARTIR DU 3 DECEMBRE

CHEZ
22, Rue du Calvaire
NANTES - Tél. 13.05
L. PREVOST
Rue du Calvaire, 22
Tél. 13.05 - NANTES

La Maison L. PREVOST, 22 Rue du Calvaire, à Nantes, AMEUBLEMENT, DECORATION, dont la réputation n'est plus à faire, prévient sa clientèle qu'elle doit quitter ses locaux pour le 24 DECEMBRE PROCHAIN.
TOUT SON STOCK DE MEUBLES, SOIERIES ET TOUTES MARCHANDISES SERONT LIQUIDES SANS EXCEPTION

Foire d'Ancenis

Messieurs les Agriculteurs sont invités à visiter à la Foire d'Ancenis, l'exposition des



TRACTEURS FORDSON

Cette exposition est organisée par l'Agent direct des TRACTEURS FORDSON

Henri MATILE
GRAND GARAGE DE BRETAGNE 20, Rue Racine - NANTES
Téléphones : 9.10 et 22.21
Agent officiel des "TRACTEURS FORDSON" et des "VOITURES FORD"

Des démonstrations de Charruage seront faites auxquelles sont priés d'assister tous les intéressés

Rosiers - Arbres Fruitiers

Prix courant sur demande
A.-D. BAHAUD M.A.I
100, rue des Châlières - NANTES

Exposition Nationale Nantes, 1925 - Membre du Jury, Hors Concours

SOUTIRAGES

Vous trouverez tout ce qui est nécessaire
à ces importantes opérations

chez E. PILLORGET, 2, rue Gaudin
NANTES
Téléphone 42.86 - Compte Postal 5840

Moto-Pompes, Bascines, Prés-

Tonneaux, Tuyaux caoutchouc.

Bassines, Bidons, Broses, En-

tonnoirs, Décaillères, etc.

en bois et en liège, Faucets,
Mérites soufletés.

ROBINETS en cuivre, en étain, en bois.

TANIN d'Alsace à l'alcool extra.

Colles de toutes sortes, dévagineuses
serruises, etc... etc...
+ TOUT NECESSAIRE DU CAVISTE AU MEILLEUR PRIX

CRESYL-JEYES

est le seul CRESYL véritable

Désinfection contre les EPIDEMIES, les EPIZOOTIES, etc.
Fièvre aphteuse, Morve, Rouge, Cowpox, Clavelée, Cachexie

Ne pas confondre avec les imitations
Prix-courant, Notices et Références sur demande CRESYL-JEYES, 35, rue des Francs-Bourgeois, PARIS (IV^e)

AGRICULTEURS TRAITER BLES de semence et autres Céréales

avec la POUDRE SAINT-ETLOI

PERFECTIONNEMENT DU SULFATAGE-CHAULAGE OU VITRIOLAGE

Prix de la boîte pour traiter un hectolitre de semences est de UN franc

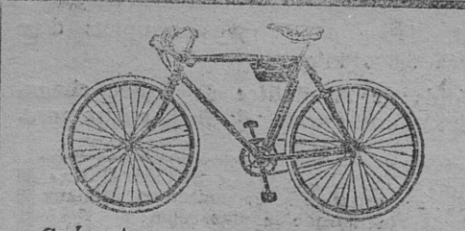
20 Années de Succès affirmé par des milliers d'attestations

En vente au Bureau du Syndicat et chez les principaux Grainetiers et Epiciers.

Usine à BLOIS, 43 à 49, rue de Garene

OBSERVATION IMPORTANTE. — Après une moisson aussi humide, beaucoup de graines de semences sont détectées et risquent d'être brûlés par le traitement au sulfate de cuivre.

La POUDRE SAINT-ETLOI, même à double dose, ne brûle jamais les semences. Elle agit en outre comme germinateur assurant une levée rapide, saine et vigoureuse.



AUTOMOTO

Crée et consacre les Champions
Tours de France
1925 1^{er} O. BOTTECHIA
1924 1^{er} O. BOTTECHIA
1923 1^{er} H. PELLISSIER
Championnat de France, Bordeaux-Paris, etc.

3.000 Agents GRANDE MARQUE FRANÇAISE 3.000 agents
NANTES 11, Chausseée de la Madeleine
50, rue Fosse et 2, rue J.-J. Rousseau Tél. 6.95 VENTE A CREDIT
Les Agences de Nantes et les principaux agents de la Région consentiront pour paiement comptant
une remise spéciale de 5 0/0 à tout porteur de la présente annonce.



Garantie 20 ans, depuis... 455 fr.
Layettes perfectionnées, depuis... 210 fr.
Les meilleures Machines à recoudre Prix
Nouveaux et les plus rapides... 45 fr.



L. PIOGE
F. CHARPENTIER, Succ^r
1, Rue
Sainte-
Catherine
NANTES
Constructeur